

 <b>greiner bio-one</b> Page 1 / 4	<b>FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ</b> selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 <b>greiner bio-one</b> A AN SOP 04.03.02-072 Rév.00 Valable depuis : 09/22/2014
	<b>ACD-B VACUETTE®</b>	

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

- **Nom du Produit :** ACD-B VACUETTE®
- **Fabricant/Fournisseur :**

### AUTRICHE

Greiner Bio-One GmbH  
Bad Haller Strasse 32  
4550 Kremsmünster  
Autriche  
Tél. : (+43) 7583 6791-0  
Fax : (+43) 7583 114  
E-mail : office@at.gbo.com

### ÉTATS-UNIS

Greiner Bio-One North America Inc.  
4238 Capital Drive  
Monroe, NC 28110  
États-Unis  
Tél. : (+1) 888-286-3883  
FAX : (+1) 800-726-0052  
E-mail : info@us.gbo.com

### BRÉSIL

Greiner Bio-One Brasil  
Produtos Médicos Hospitalares Ltda.  
Av. Affonso Pansan no. 1.967  
13473-620 Vila Bertini  
Americana, São Paulo - Brésil  
Tél. : +55 (19) 3468-9600  
Fax : +55 (19) 3468-9601  
E-mail : info@br.gbo.com

## SECTION 2 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- **Description :** Tube PET VACUETTE® (Polyéthylène téréphthalate) avec
- **Nom chimique :** Acide Citrique Monohydraté  
Acide Citrique Trisodique Dihydraté  
Glucose
- **N°. CAS** Acide Citrique Monohydraté 5949-29-1  
Acide Citrique Trisodique Dihydraté 6132-04-03  
Glucose 50-99-7
- **Quantité de substances :** < 10 %
- **Limites d'exposition :** N/A

## SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Description du danger :**  
EU : Ce produit ne contient pas de composants dangereux, ou bien la concentration de tous les composants chimiques qu'il contient, est inférieure aux limites de seuil réglementaire décrites par les Directives Européennes 91/155/CEE, et 93/112/CE.  
ÉTATS-UNIS : Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. L'inhalation d'importantes quantités de poussière peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des nausées et des vomissements en cas d'ingestion en de quantités importantes. Peut également provoquer de l'hyperpnée et des convulsions.  
Voie d'entrée principale : peau, yeux, inhalation et ingestion
- **Effet d'une exposition aiguë :**  
Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.  
Peau : Peut provoquer une irritation de la peau.  
Inhalation : L'inhalation d'importantes quantités de poussière peut irriter les voies respiratoires supérieures.  
Ingestion : Peut provoquer des nausées et des vomissements en cas d'ingestion en de quantités importantes. Peut également provoquer de l'hyperpnée et des convulsions.

 <b>greiner bio-one</b> Page 2 / 4	<b>FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ</b> selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 <b>greiner bio-one</b> A AN SOP 04.03.02-072 Rév.00 Valable depuis : 09/22/2014
	<b>ACD-B VACUETTE®</b>	

- **Effets d'une exposition répétée :**  
Yeux : Aucun identifié.  
Peau : Aucun identifié.  
Inhalation : Aucun identifié.
- **Troubles médicaux pouvant être aggravés :** Aucun identifié

#### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

- **Peau :** Laver la zone concernée soigneusement avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.
- **Yeux :** Rincer l'œil pendant 15 minutes sous l'eau du robinet. Consulter un médecin en cas d'irritation.
- **Inhalation :** Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficultés de respiration.
- **Ingestion :** Faire boire 2 à 4 verres d'eau pour diluer le produit. Consulter immédiatement un médecin.
- **Informations destinées au médecin :** Présenter ce document

#### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- **Moyens d'extinction appropriés :** Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée.
- **Équipements de protection :** Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et fonctionnant en mode de pression positive. Maintenir les conteneurs froids en pulvérisant de l'eau dessus.

#### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles :** Éviter la surexposition. Porter un équipement de protection, ainsi qu'un respirateur approuvé par le NIOSH.
- **Précautions environnementales :** N/A
- **Méthodes de nettoyage :** Ne pas balayer à sec. Humidifier pour minimiser la quantité de poussière en suspension dans l'air. Placer dans un conteneur de stockage approprié. Rincer la zone avec de l'eau.

#### SECTION 7 : STOCKAGE ET MANIPULATION

- **Manipulation :**  
**Conseils pour une manipulation sans danger :** Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation ou l'accumulation de poussière. Utiliser une ventilation et un système de collecte des poussières adéquats.  
**Informations sur la protection contre les explosions et les incendies :** N/A
- **Stockage :**  
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Utiliser des conteneurs appropriés. Les maintenir correctement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver dans un lieu frais, sec et correctement ventilé.  
**Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :** Stocker à l'écart des matières incompatibles, telles que les bases fortes et les agents oxydants forts.

#### SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques :** Utiliser un système de ventilation local ou général suffisant.
- **Équipements de protection personnels :**  
**Mesures générales de protection et d'hygiène :** Se laver soigneusement après manipulation. Enlever toute contamination et laver avant réutilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Utiliser avec une ventilation adéquate. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence.

 <b>greiner bio-one</b> Page 3 / 4	<b>FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ</b> selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 <b>greiner bio-one</b> A AN SOP 04.03.02-072 Rév.00 Valable depuis : 09/22/2014
	<b>ACD-B VACUETTE®</b>	

**Équipement respiratoire :** Respirateur approuvé par le NIOSH

**Protection des mains :** Porter des gants de protection appropriés afin d'éviter toute exposition de la peau.

**Protection des yeux :** Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques

**Protection du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés afin d'éviter toute exposition de la peau.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

• Informations générales	Acide Citrique Monohydraté :	Acide Citrique Trisodique Dihydraté :	Glucose
• <b>Forme :</b>	Solide	Solide	Solide
• <b>Couleur :</b>	Blanc	Blanc	Incolore
• <b>Odeur :</b>	Inodore	Inodore	Inodore
• <b>Valeur pH :</b>	1,85 (5 %, 25 °C)	7,5–9,0	6–7 (10 %, 20 °C)
• <b>Changement d'état</b>			
Point de fusion/Plage de fusion :	135–152 °C	300 °C	Env. 146 °C
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	N/A	N/A	N/A
• <b>Point d'éclair :</b>	345 °C	N/A	Env. 500 °C
• <b>Inflammabilité (solide, gazeuse) :</b>	N/A	N/A	N/A
• <b>Risque d'explosion :</b>	Le produit ne présente pas de risque d'explosion		
• <b>Pression de Vapeur :</b>	< 0,1 (hPa, 20 °C)	N/A	N/A
• <b>Densité :</b>	1,54 g/cm <sup>3</sup>	N/A	N/A
• <b>Solubilité dans/ Miscibilité avec/H<sub>2</sub>O :</b>	Soluble	Soluble	Soluble
• <b>Solvants organiques :</b>	N/A	N/A	N/A
• <b>Concentration en solide :</b>	N/A	N/A	N/A

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Aucune identifiée
- **Matériaux à éviter :** Bases fortes et agents oxydants forts.
- **Réactions dangereuses :** Stable, aucune connue
- **Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone. Émission de vapeurs et de fumées acides en cas de réchauffement.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- **Toxicité aiguë (DL50 orale rat > 200 mg/kg)**
- Yeux :** Peut provoquer une irritation
- Peau :** Peut provoquer une irritation
- Inhalation :** L'inhalation d'importantes quantités de poussière peut irriter les voies respiratoires supérieures.
- Ingestion :** Peut provoquer des nausées et des vomissements en cas d'ingestion en de quantités importantes. Peut également provoquer de l'hyperpnée et des convulsions.
- Effet principal d'irritation :**
- Sur la peau :** Non établi
- Sur les yeux :** Non établi
- **Sensibilisation :** Non établi
- **Informations toxicologiques supplémentaires :** Aucune identifiée

 <b>greiner bio-one</b> Page 4 / 4	<b>FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ</b> selon la norme ISO 11014, 29 CFR 1910.1200	 <b>greiner bio-one</b> A AN SOP 04.03.02-072 Rév.00 Valable depuis : 09/22/2014
	<b>ACD-B VACUETTE®</b>	

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

- **Effets écotoxicologiques** : Aucune donnée n'est disponible sur les effets indésirables de ce produit sur l'environnement.
- **Autres informations** : N/A
- **Remarques générales** : N/A

## SECTION 13 : INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

- **Produit :**  
**Recommandation**  
 L'élimination du produit doit être réalisée conformément à l'ensemble des réglementations environnementales locales, fédérales et nationales applicables. L'élimination du produit doit être réalisée selon les réglementations de la norme 40 CFR 261. Ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les réglementations locales.
- **Conditionnement :**  
**Recommandation**  
 L'élimination du produit doit être réalisée conformément à l'ensemble des réglementations environnementales locales, fédérales et nationales applicables. Ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les réglementations locales.  
**Agent nettoyant recommandé** : Eau associée à des agents nettoyants si nécessaire

## SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

- **Réglementations de Département des transports (DOT)** : Non réglementé
- **Transport terrestre ADR/RID** : Non réglementé
- **Transport maritime IMDG** : Non réglementé
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR** : Non réglementé

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Norme en Matière de Communication des Renseignements sur les Dangers (HCS) 29 CFR 1910.1200(g), révisée en 2012**
- **Directives CE** : 91/155/CEE, 93/112/CE, 88/379/CEE
- **Réglementations nationales : Réglementations sur les produits chimiques (Informations sur les risques et les emballages) : ChemG (Autriche)**
- **Catégorie de pollution de l'eau** : N/A
- **Remarque** : Il convient de noter que d'autres dispositions légales peuvent être observées. Il est recommandé de se tenir informé de toutes les réglementations locales, nationales et internationales applicables.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, la société Greiner Bio-One ainsi que l'ensemble de ses sous-traitants ou fournisseurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. L'utilisateur est le seul et unique responsable de l'évaluation finale de l'adéquation ou non de n'importe quel matériau utilisé. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.